

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que Compagnie Gervais – Danone a déposé auprès du CDVM, en date du vendredi 22 février 2013, un projet d'offre publique d'achat visant les actions Centrale Laitière.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres Centrale Laitière.

Ce projet d'offre publique d'achat porte sur les actions Centrale Laitière non détenues par Compagnie Gervais - Danone et Société Nationale d'Investissement (SNI), soit 588 208 actions.

Le dépôt de ce projet d'offre publique a été précédé par l'acquisition par Compagnie Gervais – Danone de 3 559 132 actions Centrale Laitière représentant 37,8 % du capital et des droits de vote de la société.

Suite à ladite acquisition, Compagnie Gervais – Danone détient 6 311 656 actions représentant 67 % du capital et des droits de vote de la société, franchissant ainsi le seuil de 40 % des droits de vote prévu par l'article 18 de la Loi précitée.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, le CDVM dispose de 10 jours ouvrables pour examiner la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/003/2013

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières